

et tous ceux qui sont appliqués aux Saints Ministères d'inspirer et augmenter, autant qu'il sera en eux, l'amour et la dévotion à la dite Ste. Famille de Jesus, Marie et Joseph, et des Saints Anges, comme étant une source inépuisable de graces et de bénédictions pour toutes les ames qui y auront une sincere confiance; et de contribuer de tout leur pouvoir à l'établissement, progrès et perfection des dites Assemblées. Et afin de rendre cette Association plus permanente et plus solide, nous avons bien voulu, nous-mêmes, dresser les Réglements que nous voulons y être observés, sans qu'il soit permis à qui que ce soit d'y rien ajouter, retrancher ou changer sans notre permission. Donné à Québec en notre demeure ordinaire, sous notre Sceau, et sing de notre Secrétaire, le quatorzième de Mars mil six cent soixante et cinq. Signé, FRANÇOIS, Evêque de Petrée. Et plus bas: Par commandement de Monseigneur,

MORIN, Secrétaire.